



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 28 : Sécurité de l'aviation et politique de navigation aérienne

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SÉCURITÉ DE LA RÉGION SAM (SAMSP)

(Note présentée par la Bolivie et appuyée par les États de la Région SAM de l'OACI et de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC)²)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note informe l'Assemblée de la mise en œuvre du Plan de sécurité de la Région Amérique du Sud (SAMSP).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à appuyer la mise en œuvre du Plan de sécurité de la région SAM (SAMSP) ;
- b) à allouer des ressources, selon qu'il sera approprié, à la mise en œuvre du Plan dans le cadre de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* et du projet SAFE.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde</i> (GASP) Plan de sécurité de la région SAM (SAMSP) Rapport de la seizième Réunion des directeurs généraux de l'aviation civile de la région SAM (RAAC/16)

¹ Version espagnole fournie par la Bolivie (État plurinational de).

² Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

1. INTRODUCTION

1.1 Au cours de l'année 2018, les États d'Amérique du Sud ont chargé une équipe spéciale d'élaborer le Plan de sécurité de la région SAM (SAMSP). L'Équipe spéciale a tenu plusieurs réunions. Une fois approuvé le contenu du plan, le projet a été présenté à la seizième Réunion des directeurs généraux de l'aviation civile de la région SAM (RAAC/16), qui s'est tenue les 6 et 7 décembre 2018 à Lima, au Pérou. Les directeurs généraux ont approuvé la version originale du plan dans leur conclusion 16/02.

1.2 La mise à jour du SAMSP s'est poursuivie jusqu'en mai 2019 pour y inclure les nouvelles valeurs de mise en œuvre effective (EI) et les taux d'accidents de 2018. Le plan à jour est disponible publiquement sur le site web du Bureau SAM de l'OACI à l'adresse https://www.icao.int/SAM/Pages/ES/Meetings-and-Events_ES.aspx.

1.3 Le SAMSP énonce la stratégie de sécurité régionale de la région SAM pour la période 2020-2030. Cette stratégie régionale est fondée sur la mise en œuvre et le fonctionnement des programmes nationaux de sécurité (PNS) et l'amélioration continue des huit éléments cruciaux du système de supervision de la sécurité.

1.4 Les lignes directrices établies par le SAMSP portent notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de sécurité et la présentation annuelle de rapports sur la sécurité.

1.5 En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité, le SAMSP énonce des objectifs stratégiques, des indicateurs et des cibles, qui sont décrits dans la section ci-après.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, INDICATEURS ET CIBLES POUR LA RÉGION SAM

2.1 Le SAMSP établit les objectifs, indicateurs et cibles suivants :

Objectifs stratégiques

- a) améliorer la capacité de supervision de la sécurité des États ;
- b) assurer une mise en œuvre effective des PNS ;
- c) réduire les risques de sécurité de façon continue ;
- d) réduire les taux d'accidents dans tous les secteurs aéronautiques ;
- e) accroître la collaboration régionale ;
- f) élargir l'utilisation des programmes de l'industrie ;
- g) garantir l'infrastructure appropriée pour les services de navigation aérienne et les aérodromes pour assurer la sécurité de l'exploitation.

Indicateurs et objectifs de performance pour l'amélioration des EI et de l'indice de supervision de la sécurité (SOI)

États dont l'EI est :	✓ Pourcentage d'amélioration de la mise en œuvre effective (EI) ✓ Indice de supervision de la sécurité (SOI)					
	2020	2022	2024	2026	2028	2030
de moins de 65 % Groupe 1	EI = 70 % SOI amélioré	EI = 75 % SOI > 1	EI = 80 % SOI > 1	EI = 85 % SOI > 1	EI = 90 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1
de 65 à 74,99 % Groupe 2	EI = 75 % SOI amélioré	EI = 80 % SOI > 1	EI = 85 % SOI > 1	EI = 90 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1
de 75 à 80 % Groupe 3	EI = 80 % SOI amélioré	EI = 85 % SOI > 1	EI = 90 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1
de plus de 80 % Groupe 4	EI = 85 % SOI amélioré	EI = 90 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1	EI = 95 % SOI > 1

Indicateurs et cibles de mise en œuvre des PNS

Indicateur pour tous les États	Objectifs	
	2022	2025
Pourcentage de mise en œuvre du PNS	PNS durable (100 %)	PNS effectif (100 %)

Cibles de mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) par les prestataires de services

2.2 Étant donné que les États sont tenus de mettre en œuvre un PNS durable au plus tard en 2022, les cibles suivantes seront envisagées pour la mise en œuvre de SGS par les prestataires de services :

Prestataires de services	2020	2021	2022
Organismes de formation reconnus exposés à un risque de sécurité associé à l'exploitation d'aéronefs lors de la fourniture de services	35 %	70 %	100 %
Exploitants d'avions ou d'hélicoptères autorisés à réaliser des activités de transport aérien commercial international	35 %	70 %	100 %
Organismes de maintenance reconnus offrant des services aux exploitants d'avions ou d'hélicoptères spécialisés dans le transport aérien commercial international	35 %	70 %	100 %
Organismes chargés de la conception de type ou de la fabrication d'aéronefs, de moteurs ou d'hélice	35 %	70 %	100 %
Prestataires de services de transit aérien	35 %	70 %	100 %
Exploitants d'aérodromes certifiés	35 %	70 %	100 %

Cibles de performance pour la réduction des taux d'accidents régionaux

2.3 Afin de faciliter la réduction des taux d'accidents, la région SAM a planifié une réduction annuelle de 10 % par comparaison avec la valeur dérivée de la moyenne mobile des taux des cinq dernières années, tant pour les accidents touchant le transport aérien commercial régulier que les accidents de sortie de piste (RE) concernant les avions de plus de 5 700 kg. Les objectifs régionaux pour 2019 sont les suivants :

Catégories ACCD	Taux annuel					Taux moyen	Objectif 2019 (amélioration de 10 %)
	2014	2015	2016	2017	2018		
Nombre total d'accidents	3,59	1,03	1,08	1,64	3,17	2,10	1,89
RE	0,51	0,51	1,05	1,05	1,05	0,83	0,74

2.4 Pour les secteurs aéronautiques autres que le transport commercial régulier ou non régulier, les États établiront les taux de réduction annuels (cibles) sur la base des risques les plus critiques dans ces secteurs et en fonction de leur capacité de gestion de la sécurité.

2.5 Le SAMSP présente les cibles et les indicateurs liés aux objectifs d'accroissement de la collaboration régionale, d'élargissement de l'utilisation des programmes de l'industrie et de fourniture de l'infrastructure de base appropriée pour les services de navigation aérienne et les aéroports en vue d'assurer la sécurité de l'exploitation.

3. ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE PLANS NATIONAUX DE SÉCURITÉ ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR LA SÉCURITÉ

3.1 Pour atteindre les objectifs, les indicateurs et les cibles convenus pour la région SAM, les États de la région élaboreront et mettront en œuvre leurs plans nationaux de sécurité en 2020 et présenteront des rapports annuels sur la sécurité à compter de 2021.